



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION PRECAIRE DU LOGEMENT 6, RUE
CLEMENT VIENOT AVEC L'ASSOCIATION
"UDSM"**

**DÉCISION N° DM-22-029
EN DATE DU 24 JANVIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-21-446 du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire délégué aux affaires juridiques et domaniales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de soutenir l'association « UDSM » dans sa démarche d'aides à la personne en situation de handicap psychique, en favorisant notamment leur réinsertion par la mise à disposition d'un logement destiné à accueillir une personne accompagnée par cette association ;

CONSIDÉRANT que le logement situé au premier étage droite de l'immeuble sis, 6, rue Clément Vienot, propriété de la ville est libre de toute occupation ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention d'occupation précaire du domaine public avec l'association « UDSM », sise 17, boulevard Henri Ruel à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), relative à la mise à disposition d'un logement situé au premier étage droite de l'immeuble sis, 6, rue Clément Vienot, moyennant le versement, au titre de la première année, d'une redevance mensuelle de 763,00 € (sept-cent-soixante-trois euros).

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220124-lmc1H9328H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/01/2022
Date de Publication : 24/01/2022